

**Réponse de Madame Fadila LAANAN,
Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de
l'Égalité des chances à la question orale de
Madame la Députée Florine PARY-MILLE,
relative à « Dons de lait maternel via des réseaux
sociaux » ♦.**

J'ai pris connaissance de l'existence et du développement des réseaux sociaux de dons de lait maternel. Si ces réseaux illustrent la solidarité entre jeunes mères, je suis bien consciente des risques potentiels de santé que cette pratique peut induire chez les nouveau-nés receveurs.

Notre pays a réagi face à ce phénomène. En effet, le Service public fédéral de la Santé publique en association avec le Comité fédéral de l'allaitement maternel a initié et publié une mise en garde dans le courant du mois de mai dernier ; mise en garde qui a été largement relayée par l'ensemble de la presse écrite.

Cette mise en garde stipulait entre autre que : "Comme aucun contrôle microbiologique, sérologique et toxicologique n'est effectué auprès des mères, il y a un risque que le lait offert soit contaminé par des virus, des bactéries ou des résidus de médicaments. En outre, il n'y a aucune garantie que la conservation du lait ait été faite dans les règles". Dans ce même communiqué, le Service public fédéral de la Santé publique et le Comité fédéral de l'allaitement maternel recommandent aux mères de ne pas utiliser les réseaux sociaux pour bénéficier d'un don de lait, mais de faire appel aux quatre banques de lait qui existent en Belgique. Il s'agit de l'Hôpital universitaire des Enfants Reine Fabiola à Bruxelles, de la Clinique universitaire de Bruxelles Hôpital Erasme, du Centre Hospitalier Chrétien de Saint-Vincent à Rocourt et du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle à Liège. Ces banques collectent du lait pour les bébés nés prématurément. Des contrôles microbiologiques, sérologiques et toxicologiques sont effectués et garantissent sa sécurité.